

DECLARATION DE CONFORMITE UE

La présente déclaration de conformité UE est établie sous la seule responsabilité du fabricant:
C.A.M.P. S.p.A. - Via Roma 23, 23834 PREMANA - Lecco - Italy

Nous déclarons que, pour tous les lots de fabrication, l'EPI (Equipement de Protection Individuelle) suivant
CAMP - GYRO1 - 3260

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425

Le produit est également conforme à la (aux) norme(s)
PPE-R/11.135 v2

dont l'examen UE de type (module B) a été effectué par l'organisme notifié suivant
DOLOMITICERT s.c.a.r.l.
Zona Industriale Villanova, 7/A - 32013, Longarone (BL) - Italy - N.2008

qui a délivré le(s) certificat(s) d'examen UE de type suivant(s)
19-0302Rev.2 - 04/03/2022

Le produit est également conforme à la (aux) norme(s)
ANSI/ASSP Z359.12-2019

dont l'examen a été effectué par l'organisme notifié suivant
DOLOMITICERT s.c.a.r.l.
Zona Industriale Villanova, 7/A - 32013, Longarone (BL) - Italy - N.2008

qui a publié le(s) rapport(s) de conformité suivant(s)
220451 - 23/03/2022

L'EPI est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D)
sous la surveillance de l'organisme notifié suivant
TÜV SÜD Product Service GmbH
Ridlerstraße 65, 80339 Munich – Germany – CE 0123

Premana, 25/03/2022



Antonio Codega
C.A.M.P. S.p.A.
Directeur délégué